

La CEO approuve l'acquisition de Westario Power et Tillsonburg Hydro par ERTH

Le 15 octobre 2026, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a rendu sa décision et ordonnance approuvant l'acquisition et la fusion de Westario Power Inc. par ERTH (Westario) Acquisition Inc. ainsi que l'acquisition de Tillsonburg Hydro Inc. par ERTH Corporation.

EN BREF

- La décision concerne la première phase d'un projet de regroupement impliquant ERTH Corporation, Westario Power et Tillsonburg Hydro.
- À la suite de la réalisation des acquisitions, Westario Power et Tillsonburg Hydro poursuivront leurs activités séparément en tant que distributeurs d'électricité.
- La CEO a conclu que les acquisitions ne devraient pas avoir d'incidence négative sur les clients en ce qui concerne les prix, la qualité du service, la fiabilité ou la viabilité financière.

EXAMEN DE LA CEO

La CEO a examiné les demandes en appliquant le principe de ne pas nuire¹ pour les regroupements dans le secteur de l'électricité. Ce principe consiste à évaluer les effets potentiels d'un regroupement proposé sur les clients, notamment en ce qui concerne les tarifs d'électricité, la qualité du service, la fiabilité et la viabilité financière des services publics d'électricité.

La CEO a approuvé une période de report du rajustement des tarifs de neuf ans² pour Westario Power Inc. et Tillsonburg Hydro Inc., ainsi que la surveillance post-regroupement, un mécanisme de partage des bénéfices et la poursuite de l'utilisation des comptes de report et d'écart approuvés.

Toute future fusion des services publics nécessiterait une approbation distincte de la CEO.

INTERVENANTS

Les intervenants sont des personnes ou des groupes qui ont notre permission de participer à une audience publique devant la CEO parce qu'ils ont un intérêt substantiel dans l'instance. La Fondation de recherche Energy Probe et Pollution Probe ont participé en tant qu'intervenants dans cette instance.

À PROPOS DE LA CEO

La CEO est l'organisme indépendant de réglementation de l'Ontario pour les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Nous protégeons les intérêts des consommateurs et œuvrons pour une énergie propre, fiable, sans risque et abordable qui favorise la croissance économique dans toute la province. Cela implique notamment de veiller à ce que les habitants et les entreprises de l'Ontario paient des tarifs

¹ [Manuel sur le regroupement des distributeurs et des transporteurs d'électricité, p. 6](#)

² [Manuel sur le regroupement des distributeurs et des transporteurs d'électricité, p. 17](#)

raisonnables qui permettent en même temps d'investir suffisamment dans un système énergétique qui favorise notre économie.

L'arbitrage indépendant est l'une des pierres angulaires de cette mission. Lorsqu'elle reçoit une demande, la CEO l'examine avec rigueur et impartialité, dans le respect de ses objectifs législatifs et en dehors de toute ingérence.

Découvrez-en davantage sur oeb.ca.

Communiquez avec nous

Demandes des médias

Téléphone : 416-544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes de renseignements de consommateurs

416-314-2455/1-877-632-2727

This document is also available in English.

Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario de la décision de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans la décision et l'ordonnance publiées le 15 octobre 2026, qui constituent les documents officiels de la CEO.